UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT-ETIENNE

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, session 2023, dans les académies de CLERMONT et LYON.

Le président de l'Universite Jean Monnet Saint-Etienne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de CLERMONT-FERRAND et LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, au titre de l'année 2023, dans les académies de CLERMONT et LYON :

Monsieur COLLET Cédric, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, président, Rectorat de l'académie de Grenoble, Grenoble.
Madame CHAGNON Leslie, ingénieure de recherche de 1ère classe, vice-présidente, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.
Madame BEAUDOIN Olivia, ingénieure de recherche de 2ème classe, experte, Collège de France, Paris.
Monsieur DENIZOT Jérémy, maître de conférences de classe normale, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.
Monsieur HALLE François, maître de conférences de classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.
Madame BAKHA Djamila, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, suppléante, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Saint-Etienne, le 05/05/2023

Pour le Président et par délégation

du Directeur Général des Services

Franck AIVALIOTIS